

Notre pays est partisan de l'épanouissement des ressources humaines et il place des capitaux presque illimités à la disposition des jeunes Canadiens pour leur permettre de participer activement à la marche du pays, pourtant on propose d'imposer les bourses d'études et d'entretien. La plupart des autres pays, surtout les pays émergents, doivent considérer cela comme une blague. Cependant nous sommes un pays émergent—un pays aux vastes ressources brutes inexploitées. Avec une population de 22 millions d'habitants nous devons nous spécialiser au maximum et pourtant on propose d'imposer les bourses d'études et d'entretien et les autres récompenses financières accordées aux étudiants brillants. Il faudrait reconsidérer cette proposition si nous voulons encourager nos jeunes et si nous avons conscience de la valeur de l'épanouissement des ressources humaines.

Je défie n'importe quel économiste au Canada, aux États-Unis ou en Europe, de nier qu'il existe un rapport entre le développement de l'éducation et celui de l'économie au sein d'une nation. Le développement économique n'est pas forcément attribuable au niveau de l'enseignement mais n'empêche que, dans la plupart des pays, c'est ce qui l'explique. Je prétends, monsieur l'Orateur, que nous ne devrions jamais prendre de décision qui décourage le développement de nos ressources humaines.

Je sais que d'autres députés voudront aussi parler de la portée de cette mesure fiscale sur les coopératives canadiennes. Elles ne sont pas nombreuses dans ma province—on n'en trouve que cinq ou six dans ma circonscription de Gander-*Twillingate*—mais, sauf erreur, chacune m'a présenté des instances ainsi qu'au ministre des Finances (M. Benson). Elles prétendent que le mouvement coopératif est menacé d'avoir à se restructurer complètement et à adopter la forme d'une société s'il veut survivre, à moins qu'on ne modifie le bill C-259. Le fait que les coopératives seront forcées d'orienter leurs bénéfices vers les investisseurs plutôt que vers leurs actionnaires, et de porter leurs ressources imposables de 3 à 5 p. 100, les obligera à se restructurer ou à disparaître.

J'aimerais savoir qui a conçu ce projet de loi et pourquoi? Il me semble qu'il s'agit là d'une attaque contre le mouvement coopératif ou contre les caisses populaires. Quel est l'objet de ces attaques à l'égard des coopératives? J'aimerais bien que l'honorable représentant qui est un expert en matière de législation fiscale m'en donne la raison après nous avoir présenté sa dissertation bien préparée. Nous voudrions recommander que le gouvernement réévalue sa position au sujet de ce bill fiscal en ce qui a trait aux coopératives canadiennes.

Un troisième point, brièvement, monsieur l'Orateur, c'est la répercussion de l'ensemble du projet fiscal sur la petite entreprise non constituée en société. Au cours des dernières années, nous avons discuté longuement au sujet de dispositions fiscales effectives pour la petite entreprise non constituée. Il existe des milliers d'entre elles à travers le pays où l'on s'interroge actuellement sur l'avenir, des entreprises qui emploient quatre ou cinq chauffeurs de camions ou par exemple des petites entreprises d'exploitation du bois. Elles doivent être confondues par la complexité de ce projet de loi et aussi du fait qu'elles ne bénéficient d'aucune protection en vertu des lois fiscales du pays. Certains hommes d'affaires s'interrogent et se demandent s'ils ne devraient tout simplement pas postu-

[M. Lundrigan.]

ler un emploi dans une usine, finir leurs journées à 5 heures et profiter du dîner en famille sans s'inquiéter davantage de l'économie du pays.

On s'intéresse beaucoup à la General Motors, à l'Imperial Oil, à l'American Oil Company, mais qui se soucie de la petite entreprise non constituée en société au Canada? Leurs structures ne sont guère élaborées et elles ne peuvent présenter leurs causes ou leurs mémoires au ministre des Finances ou à la Chambre des communes; pourtant, j'aimerais que le gouvernement s'intéresse à leur situation au lieu de chercher à les éliminer de la course. Le souci de diriger une petite entreprise non constituée en société, lorsqu'on n'a pas la protection de la loi sur le plan fiscal, pour ainsi dire, lorsqu'on n'a pas l'aide de sociétés de comptables et de spécialistes du droit fiscal, doit être insupportable. Sans hésitation, je plaide en faveur de ces gens.

● (8.40 p.m.)

Je veux souligner un quatrième point. J'essaie de dégager quelques simples idées sur des sujets qui n'ont pas été développés à fond. Dans ma province, on a annoncé que l'une de sept machines à fabriquer le papier dans l'ensemble Bowater de Corner Brook, à Terre-Neuve, serait immobilisée. Vous en entendrez parler davantage avec le temps. A l'annonce de la nouvelle, il y a eu une levée de boucliers, et les gens ont dit: «Qu'allons-nous faire pour éviter un désastre et empêcher de 1,000 à 2,000 personnes de tomber en chômage?» Certains croient la conversion possible, mais il faut nous rappeler que si on convertit à un autre usage une pièce d'équipement à fabriquer le papier, cela exigera du temps et signifiera un chômage temporaire. Je le répète, la conversion prendra du temps et entraînera des mises à pied. Je me sers de ce cas comme exemple.

De nombreuses industries canadiennes trouvent de nos jours qu'elles doivent changer leurs procédés de fabrication. Autrement dit, elles doivent changer leurs procédés au complet et doivent donc recycler leurs employés ou les licencier. J'aimerais que le gouvernement étudie de plus près la question du recyclage des employés des industries. N'attendons pas que la fabrique de poisson et frites de l'Île-du-Prince-Édouard doive fermer ses portes pour simple raison qu'elle doit, mettons, travailler avec de nouvelles machines à charcuterie et recycler ses employés en fonction de cette nouvelle tâche. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), qui est chargé de la plupart de ces programmes de recyclage industriel au Canada, ne pourrait-il pas travailler de concert avec l'industrie pour apporter des changements importants au recyclage industriel de sorte que les travailleurs qui autrement deviendraient en surnombre puissent se recycler et s'adapter aux nouvelles méthodes sans y perdre leur emploi? J'aimerais que certains des experts du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration étudient cette question. Ils ne sont pas des généralistes comme les députés de cette Chambre et ils ont certaines connaissances sur quelques sujets et peut-être pas de grandes connaissances sur un grand nombre.

J'aimerais que les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui gagnent entre \$30,000 et \$40,000 par année travaillent avec les ministres provinciaux de l'Éducation et le personnel des industries pour voir ce qu'on pourrait faire en vue de fournir aux Canadiens des programmes de recyclage industriel.